



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-537
I-1-15 Décisions, délibérations

OBJET : CONTRAT ART FM PRODUCTION

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle
Réf : SJ/ERB 257899
DGS :
DGA :
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un concert le 10 décembre 2022,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer un contrat avec ART FM PRODUCTION dont le siège est situé au 15, rue du Dôme à Boersch (67530) afin de donner dans les conditions définies par celui-ci un concert de Michel Jonasz avec Jean-Yves D'Angelo intitulé « Piano Voix Saison 4 » le samedi 10 décembre 2022 à 20h45 au Théâtre Cravey.

Article 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à ART FM PRODUCTION la somme de 16458 € TTC.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les transferts locaux (gare, hôtel, salle).

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge, directement ou au tarif Syndéac, les frais de restauration pour le déjeuner de 4 personnes du 10 décembre 2022 ainsi que le dîner de 8 personnes du 10 décembre 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge l'hébergement de 2 personnes en chambre simple le 9 décembre 2022 et l'hébergement de 4 personnes en chambre simple le 10 décembre 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la responsable du SGC de Belin-Béliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 25/10/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221025-DEC2022_537-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 14/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

